

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE
DE
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE
FORESTIERE DE LA BURE DURANT DES TRAVAUX DE REFECTION DE
L'ACCOTTEMENT ET DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT D'UN AQUEDUC**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes, Président du Pays de la Déodatie,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE

Article 1 : À compter du jeudi 17 décembre 2015 à 7 heures et jusqu'à la fin des travaux de réfection de l'accotement et de remplacement d'un aqueduc, route forestière de la Bure,

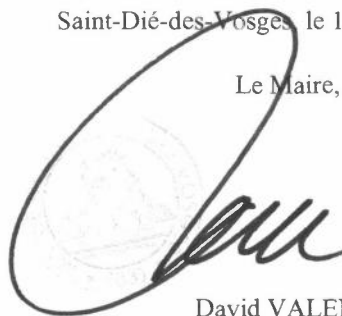
- **la circulation sera interdite.**

Article 2 : Les panneaux de signalisation temporaire et des déviations seront mis en place par les services techniques de la Ville.

Article 3 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 10 décembre 2015

Le Maire,



David VALENCE